

NOTE SUR LE PROBLEME HONGROIS

Il est tout à fait naturel que le peuple espagnol soit plus que tout autre sensible à la tragédie du peuple hongrois, ayant été lui-même victime, voilà vingt ans, d'un malheur semblable, dont les conséquences durent toujours.

Se faisant l'interprète de ce sentiment, le Gouvernement Républicain Espagnol en Exil, ne s'adresse cependant pas à l'O.N.U., sachant par expérience que l'Assemblée se heurterait à de très graves difficultés pour adopter des résolutions efficaces dans celui-ci comme dans d'autres problèmes internationaux, tant que les Etats membres persisteront à préférer aux intérêts généraux de l'humanité et au sens de la justice, les ambitions nationalistes particulières et cet esprit de faction qui, depuis sa naissance, a scindé l'Organisation.

C'est pour cette raison que le Gouvernement de la République Espagnole en Exil, dans la mesure restreinte de ses forces matérielles, mais de tout le poids de sa considérable force morale, s'adresse à l'opinion publique, incitant à ne pas convertir la tragédie d'un peuple noble et malheureux en arme de propagande, maniée par les uns et les autres dans le but de discréditer l'adversaire. Par contre, nous demandons que l'on offre à la nation hongroise la réparation qui lui est due, pour qu'elle puisse retrouver le plus tôt possible la paix et la satisfaction intérieures.

Dans ce but, le Gouvernement Républicain Espagnol en Exil, est d'avis que le problème hongrois pourrait être résolu sur la base du plan suivant, qui, en dehors des circonstances spécifiques, ressemble à celui que depuis plusieurs années nous demandons aussi pour notre patrie :

Les grandes puissances se réuniront dans une conférence, à l'échelon le plus élevé possible, pour convenir la manière de rétablir rapidement la paix et l'indépendance totale de la Hongrie, moyennant la réalisation des principes suivants :

- 1° - Evacuation des forces militaires étrangères ;
- 2° - Compromis garantissant la neutralisation du territoire de la Hongrie, en termes semblables à ceux convenus pour la République Autrichienne, et réduction de l'armée nationale aux proportions d'une police capable d'assurer l'ordre intérieur ;
- 3° - Constitution d'un Gouvernement national qui, dans un délai convenu, procède à une consultation électorale libre, avec l'acceptation et le compromis préalables - garantis par une Commission Internationale de Surveillance, si le peuple hongrois l'accepte - de remplir les conditions suivantes :
  - a) Amnistie générale et renoncement à tout esprit de représailles.

b) Respect permanent à l'opposition comme partie intégrante de la société politique et comme élément nécessaire à assurer l'évolution et le progrès de toute démocratie.

c) Renoncement au système de parti officiel unique, laissant aux citoyens la liberté d'organiser des partis politiques et syndicales ouvrières, avec égalité dans les droits et devoirs.

d) Reconnaissance à tous les citoyens des mêmes libertés essentielles, leur exigeant l'accomplissement de devoirs égaux et leur procurant l'identique sauvegarde de la loi, sans exception de personnes, classes, idéologies, croyances et partis.

e) Respects de tous les cultes religieux.

f) Liberté de presse, radio, enseignement et autres moyens d'expression et diffusion des idées dans le cadre des normes équitables et égales pour tous, prévues par la loi.

g) Pratiquer désormais une forme de gouvernement, dont les pouvoirs émanent du vote populaire, librement exprimé, dont les autorités seront périodiquement renouvelées moyennant des consultations électorales, et dont l'action ne représentera aucun privilège ni exception en faveur du parti au pouvoir.

4° - Concession immédiate à la Hongrie d'un emprunt extérieur, sans intérêt, souscrit à la fois par l'U.R.S.S. et les Gouvernements occidentaux, dans la proportionnalité que l'on conviendra, et destiné à assurer la reconstruction économique du pays et à faciliter le rétablissement de la normalité.

Le Gouvernement Républicain Espagnol en Exil considère que l'acceptation et la réalisation de ce plan serait la manière véritable et efficace de se solidariser avec la tragédie du peuple hongrois et d'y porter remède, en rétablissant, en même temps dans le monde, le climat de confiance qui est l'antécédant nécessaire à la paix et au bien-être des peuples.

Paris, novembre 1956.